



Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

07/07/2017

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 112ème réunion du 07/07/2017.

I - DRFIP : adaptation des structures du réseau (fusions diverses).

1) L'administration a indiqué que le projet s'inscrit dans des orientations données par la direction générale d'adaptation des structures et du réseau. Le plan est moins important cette année car, en 2017, des projets ont eu lieu et ont des effets en cours de production (Services Départementaux d'Enregistrement, CDIF Centre des Impôts Fonciers).

2) Services concernés pour 2018.

- 1 - Fusion du CDIF 2 (Paganini 75020) et du CDIF Centre (75013)
- 2 - Fusion de SIE Roule Artois et SIE Roule Hoche en un seul SIE (75008)
- 3 - Fusion des SIE 16^{ème} Auteuil et SIE 16^{ème} la Muette (75016)
- 4 - SIP 20^{ème} Charonne et SIP 20^{ème} St- Fargeau (75020) pour créer un seul SIP

3) Les représentants ont estimé que les **fusions ne diminuaient pas le travail**, d'autant des postes étaient supprimés ou non remplacés dans les services fusionnés. Mais l'administration y voit des gains, et a cité la recherche des synergies, ne serait-ce que la comptabilité, l'organisation différente du recouvrement.

4) **Les représentants ont regretté que l'information sur la fusion de services** trop tardive pour permettre aux agents concernés de faire des demandes de mutations. L'administration a attribué ce retard au fait que les fusions sont demandées par la direction générale, puis la direction propose des sites, ce qui prend du temps.

5) FO FINANCES estime les structures **sur-dimensionnées**, ce qui nuit au suivi des travaux et au relationnel.

6) Principes.

a) L'administration a précisé qu'elle sélectionne pour les fusionner, des structures plutôt de petite taille, installées au même endroit. Elle a reconnu en faire parce que la charge de travail ne diminue pas et il y a moins d'agents

b) - Le directeur ne donne pas d'instructions sur les méthodes et organisations internes comme les fusions de secteurs d'assiette (mais normalement, les 6 premiers mois, la situation est examinée, car les situations sont diverses). **La présence ou non d'open space est à discuter. Les réponses ne sont pas encore décidées sur l'aménagement** mais le principe de la fusion.

c) Ainsi, la Direction laisse le soin aux agents et au chef de service de se réunir et de discuter sur le mobilier, répartition du travail, organisation des secteurs d'assiette, le recouvrement,

d) L'administration dispose de crédits particuliers en cas de restructurations pour les mettre en œuvre, pour les aménagements mobiliers. C'est donc le moment pour les agents de présenter des demandes.

e) FO FINANCES remarque que les fusions donnent plus de travail à faire en fin d'année pour le service absorbé (écritures à faire pour MEDOC, AVISIR, etc...).

7) Les fusions de CDIF Centres des Impôts Fonciers.

a) L'administration dit respecter les métiers puisque les agents CDIF connaissent l'évaluation V L 70 et que les agents (PELP) qui gèrent la taxe sur les bureaux la conservent. S'ils sont à l'accueil, il faudra expliquer la différence entre le calcul des 2 V L de **taxe foncière de locaux professionnels** (70 et 90) mais ils seront formés.

b) Les agents du PELP (inclus dans le CDIF 2 pour des raisons administratives) devant s'atteler à l'**évaluation des locaux professionnels** n'en ont pas fait avant la modification de la valeur locative 1970, mais l'administration prévoit des formations et précise que même si l'application MAJIC affiche maintenant en juillet 2017 les **V L modifiées** (une note du 30/06/2017 cite les tâches et le calendrier pour les faire de juillet à octobre

07/07/2017

2017), les données de la V L 70 resteront accessibles pour traiter les contentieux qui résulteront de la révision pour comparer le calcul des deux bases (avec le planchonnement et le lissage).

8) La méthode de fusion de Services des Impôts des Particuliers (SIP)

a) Un comité de suivi (réunit le pôle métier, le pôle transverse) organise une réflexion au sein du service concerné : organisation du recouvrement, harmonisation des pratiques, les sujets informatiques (codes sages, bases Iliad), plans (installation des services).

b) La fusion de services n'induit pas la fusion de secteurs d'assiette (la demande dépend du chef de services). Les emplois des deux services sont réunis avec leurs effectifs (sous réserve des départs et arrivées d'ici là).

9) La méthode de fusion de Services des Impôts des Entreprises (SIE)

a) L'administration dit ne pas avoir de **modèle de fusion** (mais s'il y a fusion de deux SIE dont l'un a une équipe recouvrement, et l'autre intègre le recouvrement à la gestion de l'IFU, il y a une réflexion).

b) La fusion de services n'induit pas la fusion des IFU (interlocuteur fiscal unique).

II – Douanes.

1) BSITM (Gare du Nord).

- Le comité a réservé un budget pour la pose d'un système de climatisation démontable.

- Le travail avec la SnCF pour le remplacement de la **verrière** se poursuit, car elle doit autoriser cette opération.

- Des réglages sont prévus avant remise en fonctionnement de **deux lignes de scanners** arrêtées.

III - REGIME CANICULE

1) **Drfip**. - L'administration a dit devoir respecter l'obligation d'ouverture au public, sauf **décision administrative du Préfet dans le cadre du déclenchement du dispositif canicule**. Elle est prête à ce que les agents arrivent et partent plus tôt sur certains sites (horaires 8h-14h) mais sans compensations horaires.

FO FINANCES estime que le principe d'élimination du risque. (L 4121-2 c trav) doit conduire à des fermetures anticipées en cas de fortes chaleurs.

Les représentants ont demandé la prise de mesures en cas d'avis favorable du **médecin de prévention**, la prise en compte de la chaleur accrue sous les toits, et même la prise en compte de situations individuelles (fragilités).

- L'administration est d'accord pour un plan d'accompagnement de manière générale avec des fontaines à eau, des filtres ou volets, et que tout soit considéré par site. Elle prévoit aussi de donner **des directives** pour s'assurer de la disponibilité des **salles climatisées** (régulation des réunions et formations) pendant la canicule

2) **DNVSE**. En cas de forte chaleur, la **direction propose** la journée continue, permettant de finir plus tôt (sans compensations horaires). Elle réfléchit à la pose de **climatisation** aux étages les plus élevés (8^{ème} à Ampère et le 6^{ème} à Saussure).

IV Plan annualisé de prévention (PAP)

1) **Douane**. Les agents ont été consultés pour le **DUERP** (malgré la dispense cette année) et **PAP**, à cause du déménagement de services, qui a bouleversé le recensement des risques (déménagement à l'immeuble Vitalys).

2) **Drfip**. La direction générale interdit de faire des exercices d'évacuation complets jusqu'au point de rencontre, de sorte qu'on va s'assurer du bon fonctionnement des sirènes, et chaque gestionnaire de site organisera un exercice avec les guides et serre-files qui feront un cheminement jusqu'au point de rencontre.

3) **Dsfp-Aphp**. Le **PAP** sera à refaire suite au déménagement sur le site TENON.

4) **DNVSE**. Le Comité invite les chefs de service à associer plus étroitement les vérificateurs aux arbitrages rendus sur des dossiers. Il s'inquiète sur l'avenir du service **STDR**, mais l'administration a sécurisé presque tous les emplois.

V - Point budgétaire

- **NDV** (Notre Dame des Victoires, annexe 5^{ème} étage). **Pose de pavés lumineux** au Centre de Services Partagés.

VI - QUESTIONS DIVERSES.

1) **Geoffroy-St-Hilaire**. Le coût élevé de travaux (préalables à la remise en fonctionnement de la ventilation) conduit à les limiter au 4^{ème} étage cette année, et la date d'intervention sera transmise.

Le déménagement prévu le 25/08/2017 ne peut être reporté, à cause de l'indisponibilité des équipes support.

VII - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants :

Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Philippe Mathieu (Douanes).

fo.drifip75@dgif.finances.gouv.fr